

Les prêts entre particuliers via des plateformes Internet : un service financier d'avenir?

Sommaire exécutif
Juin 2010

Au cours des dernières années se sont développés à travers le monde divers réseaux sociaux qui permettent l'échange et le partage, entre navigateurs, de musique, de films, de renseignements personnels, de photos et, dorénavant, d'argent. En effet, depuis maintenant près de 10 ans, des plateformes Internet, issues de cette nouvelle vague, permettent le prêt d'argent entre particuliers sans recours aux institutions financières traditionnelles. L'accessibilité étendue ainsi que le temps et l'attention croissants accordés aux réseaux sociaux assurent d'ores et déjà, à l'étranger, un taux de pénétration important à certains de ces nouveaux produits financiers «sociaux». Si certaines de ces plateformes d'échange d'argent semblent n'avoir pour but que d'offrir un service financier, d'autres affichent une préoccupation sociale notamment plus marquée. Le prêteur pourra par exemple choisir, selon les critères qu'il détermine, les personnes auxquelles il souhaite prêter ou les projets qu'il désire financer.

En cette période d'incertitude économique qui peut inciter les consommateurs à expérimenter des ressources originales, il est urgent de veiller à assembler une information objective et vulgarisée à transmettre aux consommateurs. Cette étude permettra d'outiller les consommateurs parfois vulnérables qui choisiraient d'emprunter ou de rendre disponibles des fonds à d'éventuels emprunteurs par l'entremise des plateformes Internet et de soumettre des recommandations susceptibles de permettre que de telles plateformes soient implantées de manière disciplinée.

Notre étude analyse le marché des plateformes Internet de prêt entre particuliers afin notamment de cerner leur fonctionnement, d'en évaluer les avantages et les inconvénients pour le consommateur et examine l'encadrement légal existant au Canada et ailleurs afin de mesurer s'il suffit à assurer la protection de ceux qui seraient attirés par ce produit.

La recherche démontre que les plateformes Internet de prêt entre particuliers peuvent représenter un intérêt certain pour les emprunteurs potentiels, qui variera toutefois selon la qualité de leur dossier de crédit. En effet, il est possible d'obtenir des prêts sur les plateformes à des taux aussi bas que 7 ou 8 % tandis que les taux d'intérêt des cartes de crédit offertes par des institutions financières frisent les 20 % et que ces taux atteignent les 30 % lorsqu'il s'agit de cartes de crédit de grands magasins. Les taux d'intérêt associés aux prêts offerts sur le marché parallèle du crédit à la consommation sont encore bien plus élevés et dépassent parfois très largement le taux d'usure qui est fixé à 60 % au Canada.

Pour les prêteurs, il s'agit d'une nouvelle possibilité d'investissement intéressante, puisque les taux d'intérêt qu'il leur est possible d'obtenir sur leur investissement peuvent être plus élevés que ceux qui sont offerts par certains des produits d'investissement disponibles auprès d'une institution financière. Les investisseurs se voient ainsi offrir un produit économiquement avantageux qui leur permet de plus d'orienter socialement leurs choix. Il reste que cette possibilité d'investissement n'est pas sans risque. Les autorités réglementaires canadiennes

La force d'un réseau

Nos membres réguliers

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHÉMIN
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE
ACEF MONTRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACCQ

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736
union@consommateur.qc.ca | www.consommateur.qc.ca/union

encadrent sévèrement les prêts par le biais des plateformes Internet, limitant leur accès aux « investisseurs qualifiés ».

Nos recommandations portent sur la recherche d'un juste équilibre entre un accès aussi large que possible à ce nouveau produit financier et une protection adéquate du consommateur, notamment par le biais d'une information complète offerte aux investisseurs potentiels et de la mise en place par les promoteurs de ce produit de mécanismes en vue de limiter le risque des investisseurs et de leur permettre des choix plus éclairés.

English version available on our Website.

Le présent document résume un rapport de recherche publié par Union des consommateurs en juin 2010, et réalisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada. Ce rapport de recherche est disponible en français et en anglais sur notre site Internet.